



Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

INFORMATION A LA POPULATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAGNE D'ARDECHE

Révision des points de collectes des déchets ménagés

Pour donner suite à la Loi Nôtre, du 07/08/2015, portant sur une nouvelle organisation territoriale, les trois communautés de communes Sources de la Loire, Entre Loire et Allier et Cévennes et Montagne ardéchoises ont fusionné en 2016. De cette fusion, le 1^{er} janvier 2017, est née la communauté de communes Montagne d'Ardèche qui prend en charge, entre autres, aujourd'hui, la collecte et le traitement des déchets.

Depuis trois ans, le tri sélectif et la collecte des ordures ménagères sont une des priorités majeures de la Communauté de Communes. Le coût du traitement des ordures ménagères ne cesse d'augmenter et il est donc très important de bien trier pour réduire les coûts : cartons, bouteilles verre ou plastique, papier - journaux, ...

La baisse des dotations de l'état ainsi que le transfert des compétences font peser de plus en plus de charges sur les collectivités territoriales et en particulier sur les communes.

L'augmentation constante du volume des déchets et l'obligation de trier toujours davantage, nécessitent de prendre de nouvelles dispositions. Au niveau national, la loi AGEC de février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, entend justement diminuer les déchets, sensibiliser les administrés et lutter contre les dépôts sauvages. Une collectivité territoriale comme la nôtre ne peut ignorer la stratégie nationale.

Ainsi, une harmonisation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) a été votée en 2019 par le conseil communautaire afin d'uniformiser les tarifs qui dorénavant, par souci d'équité, doivent être les mêmes sur l'ensemble du territoire et d'équilibrer le budget. En 2021, la communauté de communes ne pourra plus user de subvention d'équilibre et le budget devra être équilibré.

Aussi, afin de maîtriser les coûts de ramassage et de traitement, à compter du 01/01/2021 et durant le mois de janvier, les points de collectes seront modifiés dans chaque commune.

Nous comptons sur votre compréhension et vous remercions pour votre implication pour la réussite et la mise en place de ce nouveau dispositif qui à long terme, améliorera votre quotidien et contribuera à la préservation de l'environnement, tout en diminuant les coûts pour la collectivité.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Monsieur Jacques GENEST
Président de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche
Et
Monsieur Michel LOUIS,
Vice-président en charge des Ordures Ménagères